

5 - 1 CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 758 000 euros
Siège social : 11 Impasse de Marclaz
74200 THONON-LES-BAINS
RCS THONON-LES-BAINS 935 403 543

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 137.229 € de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - à concurrence de | 6.681 € |
| à la réserve légale, | |
| - à concurrence de | 100.000 € |
| à titre de dividendes à l'associé unique, | |
| - le solde, soit | 30.368 € |
| à la réserve facultative. | |

Le paiement des dividendes sera effectué le 12 Août 2026.

Il est précisé que les revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, le cas échéant.

L'associé unique indique avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

46

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président



SAS 5-1 CONSULTING

11 Impasse de Marclaz

74200 THONON-LES-BAINS

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 29/10/2024 au 31/12/2025

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à THONON LES BAINS
Le 04/06/2026

FILLON LOIC

Tosch Sandra

Certificat sincère et véritable



BLANC FREDERIC

EXPERT COMPTABLE

FILLON BILLAUD ET ASSOCIES

19 rue de l'Europe

74200 THONON LES BAINS

04 50 26 16 44

Désignation de l'entreprise SAS 5-1 CONSULTING

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 11 Impasse de Marclaz

74200 THONON-LES-BAINS

Numéro SIRET * 9 3 5 4 0 3 5 4 3 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 5

Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 5		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	5 50	5 670		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	7 58 000	7 58 000		
Total I (5)		044	048	5 50	7 63 670		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	1 26 111	1 26 111		
	Charges constatées d'avance *	092	094	7 52	7 52		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	6 871	6 871		
	Total II	096	098	1 33 733	1 33 733		
Total général (I+II)		110	112	5 50	8 97 403		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 58 000			
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		1 37 229			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		8 95 229			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		1 760			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169					
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175		4 14			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		2 174			
	Total général (I + II + III)	180		8 97 403			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	7 64 220		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS 5-1 CONSULTING

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 5

Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1	

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier		- immobilier	242	11 807	
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244		
Rémunérations du personnel *				250		
Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant	380		252		
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254	550	
Dotations aux dépréciations				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	12 358	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers		(III)	280	150 000		
Produits exceptionnels		(IV)	290			
Charges financières		(V)	294	414		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306			

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	137 229	314		
---------------------	--	-----	---------	-----	--	--

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
Provisions non déductibles *			322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	7 500		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Entreprense nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 quinquies)	127	
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins d'emploi à dynamiser (art 44 quinquies)	991	
Divers d'imp	ZFA NG (44 quinquies)	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septuies)	993	
						350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356				
---	--	-----	--	--	--	--

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360				
--	--	-----	--	--	--	--

31/12/2025

Détail des déductions diverses		
DIVIDENDES REGIME MERE FILLE		150 000
Total des déductions diverses	350	150 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Neant ☐

Nature des immobilisations
cédées virées
de poste à poste,
mises hors service ou
réintégrées dans
le patrimoine privé
y compris les produits
de la propriété industrielle.

FILLON BILLAUD ET ASSOCIES

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 5-1 CONSULTING

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	5 271
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	5 271

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 195
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 5-1 CONSULTING

31/12/2025

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT